

AFFAIRE N° 11

NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES SUR LES ZONES D'ACTIVITES
DE LA BRETAGNE, DE CHEMIN FINETTE II ET DE FOUCHEROLLES

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 15 avril 1989 (affaire n° 11), vous m'avez autorisé à céder un certain nombre de parcelles à des entreprises sur des Zones d'Activités communales.

Aujourd'hui, grâce à un suivi régulier des entreprises attributaires, en particulier, des délais de réalisation de leur projet, des parcelles peuvent à nouveau être commercialisées, notamment, sur les Zones d'Activités de Chemin Finette II et de Foucherolles.

Pour mémoire, je vous rappelle que les conditions générales et particulières de cession des parcelles sur les Zones d'Activités ont été arrêtées successivement par les délibérations des 15 avril 1983 (affaire n° 5), 23 juin 1983 (affaire n° 24 et affaire n° 31/12), 8 décembre 1983 (affaire n° 9) et 9 décembre 1986 (affaire n° 10).

En conséquence, sur la base de ces mêmes modalités de cession, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à intervenir dans les actes à passer avec les nouveaux demandeurs ci-après désignés, selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surface suivantes :

Nouveaux attributaires sur les Zones d'Activités communales

Zones d'Activités / demandeurs	Activités envisagées	Emplois annoncés		Surfaces obtenues
		Créations	Transferts	
Z.A. DE LA BRETAGNE				
Valère MOUTIEN SMTTP	Travaux publics	20	37	975 m2
Max RIVIERE	Entreprise générale de bâtiment	8	4	640 m2
Z.A. DE CHEMIN FINETTE II				
Léon CHANE KAI	Garage	10		731 m2
Georges LAW DUNE	Ferronnerie	5	1	635 m2
Louis DOUMERGUE (1)	Décoration (peinture, ferronnerie, menuise- rie)	3		564 m2
Z.A. DE FOUCHEROLLES				
Maxime LEUNG YEN FOND	Garage	6	10	595 m2
Léon GROSSE (2)	Bâtiment		30	4 336 m2

Soit, au total, 7 entreprises,
avec 52 créations et 82 transferts d'emplois,
sur 8 476 m2.

- (1) Il s'agit, pour cette entreprise, d'une substitution de parcelle de même superficie de la Zone d'Activités de Chemin Finette I à celle de Chemin Finette II.
- (2) Il s'agit, pour cette entreprise, de régulariser son installation sur la Zone d'activités de Foucherolles par la signature d'un bail à construction (celle-ci était installée sur la zone bien avant les travaux de viabilisation en 1987).

AVIS DES COMMISSIONS

Commission Economie

La Commission émet un avis favorable.

Elle souligne, par ailleurs, que ces attributions permettront de créer 52 emplois nouveaux.

Commission Finances

Elle émet également un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 19 AOUT 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

